

COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2012

PRESENTS : M. BENOIT, M. RODRIGUES, Mme FRAPPIER, M. BAYONNE, M. CASSIGNOL, Mme EYCHENNE, M. VIVANT, Mme RABINOVITCH, M. REIG, Mme FLORES, Mr CHAUBET, M. VIVES, Mme SALVANS, Mme BARBANCE, Mme VIARGUES, M. REIZ, Mlle ROTH, M. PECHAMAT, Mme MOREAU.

PROCURATIONS : Mme RIBET à M. RODRIGUES; Mme DUBOST à Mme FRAPPIER ; M. BIEBER à M. BAYONNE ; Mme SIBRA à Mme RABINOVITCH ; M. DALMAS à M. VIVANT, Mme BENQUET à M. PECHAMAT, M. LAMOUR à Mme MOREAU.

ABSENTS: M. MAROC, M. MAMERI, Mlle AMARI

1- ANDROMEDE

- **Construction d'un établissement d'accueil jeunes enfants-Présentation du projet et sollicitation de l'aide financière du Parlement**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'un établissement d'accueil jeunes enfants (crèche et Relais d'Assistantes Maternelles) dans le quartier Andromède, pour faire face aux besoins de garde émergents des nouveaux habitants. Cet établissement viendra compléter l'offre d'accueil existante.

Le coût des travaux est estimé à 1 862 000 euros HT et à 423 600 euros HT pour les études et la maîtrise d'œuvre.

Afin de faire face à la construction de cet équipement, il convient de solliciter une aide parlementaire auprès de notre députée Mme LEMORTON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) sollicite le soutien financier du Parlement pour la construction et le fonctionnement de cet équipement

2- FINANCES

- **Décision modificative n°3 : Budget Primitif 2012 de la commune**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'une modification du budget primitif est nécessaire pour assurer la prise en compte des dépenses suivantes :

- Le paiement du prélèvement du au titre du Fond de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)
- La prise en compte d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables.
- L'acquisition de deux logiciels professionnels (gestion et occupation des salles municipales, analyse financière communale)

Il convient de créer des articles comptables non prévus au moment de l'élaboration du Budget Primitif et assurer le paiement des charges correspondantes.

Dépenses de Fonctionnement :

Chap. 022 Dépenses imprévues - 32 542.32 €

Dépenses de Fonctionnement :

Chap. 014 Atténuations de produits
Article 73925 Prélèvement au titre du FPIC + 3 052.00 €
Chap. 65 Autres charges gestion courante
Article 6541 Créances admises en non-valeur + 19 490.32 €
Chap.67 Charges exceptionnelles
Article 678 Autres charges exceptionnelles + 10 000.00 €

Dépenses d'Investissement :

Chap. 020 Dépenses imprévues - 7 176.00 €

Dépenses d'Investissement :

Chap. 20 Immobilisations incorporelles
Article 205 : Concessions et droits similaires, logiciels + 7 176.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

- **Admission en non-valeur**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) approuve l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances communales pour lesquelles le comptable public de la commune de Beauzelle n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement pour des raisons d'insolvabilité des débiteurs ou d'une perte d'adresse ou de trace établies.

- **Demande de subvention auprès du Conseil Général : Acquisition de mobilier de classe et couchettes pour école maternelle des écureuils**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) sollicite du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux maximum pour le projet détaillé ci-dessus.

- **Demande de subvention auprès du Conseil Général : Acquisition de mobilier d'accueil pour les enfants de l'Accueil de Loisirs Associée à l'Ecole (ALAE)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) sollicite du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux maximum pour le projet détaillé ci-dessus.

- **Demande de subvention auprès du Conseil Général : Acquisition de mobilier de bureau pour les services administratifs**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) sollicite du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux maximum pour le projet détaillé ci-dessus.

- **Demande de subvention auprès du Conseil Général : Acquisition de chaises pour la salle de restauration de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) sollicite du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux maximum pour le projet détaillé ci-dessus.

- **Demande de subvention auprès du Conseil Général : Acquisition de mobilier et de matériel pour les locaux techniques de la restauration scolaire**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) sollicite du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention au taux maximum pour le projet détaillé ci-dessus.

- **REGIE MUNICIPALE : remboursement à une famille d'un trop-perçu pour le Centre de Loisirs**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix) autorise le remboursement du trop-perçu à la famille concernée.

3- PERSONNEL

- **Recrutement de deux agents non titulaires pour accroissement temporaire d'activité : deux assistants d'enseignement artistique territoriaux principaux 1^{ère} classe non titulaires (modification de la délibération du 17 septembre 2012)**

En modification de la délibération du 17 septembre 2012, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) décide de recruter deux assistants d'enseignement artistique territoriaux principaux de 1^{ère} classe spécialisés non titulaires comme présenté ci-dessus pour la période du 15 septembre 2012 au 30 juin 2013 (semaines scolaires) et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

- **Avancement de grade pour l'année 2012 : création d'un poste d'adjoint d'animation 1^{ère} classe suite à la réussite de l'examen professionnel**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) décide la création d'un poste d'adjoint d'animation 1^{ère} classe et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

- **Création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe non titulaire à temps complet pour accroissement temporaire d'activité**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) décide le recrutement d'un adjoint administratif 2^{ème} classe non titulaire à temps complet pour un besoin occasionnel pour une période de 6 mois renouvelable une fois, de fixer sa rémunération au 1^{er} échelon de son grade et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget

- **Recrutement de quatre agents non titulaires pour accroissement temporaire d'activité : quatre assistants d'enseignement artistique territoriaux non titulaires (modification de la délibération du 17 septembre 2012)**

En modification de la délibération du 17 septembre 2012, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) décide de recruter quatre assistants d'enseignement artistique territoriaux non titulaires, charge Monsieur le Maire d'établir et de signer les avenants aux contrats de travail des agents non titulaires concerné set précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

- **Reversement de l'aide du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique Territoriale pour le financement d'appareils auditifs d'un agent**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) décide de reverser le montant de 945.70 € à l'agent pour lequel la demande a été faite auprès du FIPHFP. La dépense et la recette seront respectivement imputées aux comptes 6478 et 6479

4- ADMINISTRATION GENERALE

- **Convention de concession de places de stationnement sur le domaine public : logement 10, Rue de la République**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) approuve la conclusion d'une convention de concession de places de stationnement sur le parc privé de la commune situé 24, rue de la Marquette parcelle AL 165 avec la société Cité Jardins, autorise Monsieur le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer la convention correspondante et dit que l'effort consenti par la commune au titre du financement du logement social pour cette opération est de 9 000 €

- **Approbation d'un protocole transactionnel**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver un protocole transactionnel afin de mettre fin à un litige qui oppose la commune de Beauzelle à un ancien agent non titulaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) approuve le protocole transactionnel présenté par Monsieur le Maire, autorise Monsieur le Maire à signer ce protocole et entreprendre les démarches nécessaires à son exécution et dit que les crédits prévus à cet effet seront imputés au compte 678 de l'exercice en cours.